



ᑭᑎᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑭᑎᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 153^E RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

DATES : 26 et 27 septembre et 10 octobre 2017

LIEU : Aquarium du Québec, Québec (26 et 27 septembre) et conférence téléphonique (10 octobre)

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)

Michael Barrett, président
Mary Pilurttut
Laina Grey (10 octobre)

Nommés par le gouvernement du Canada

Alexandre-Guy Côté
Jean-Yves Savaria
Catherine Lapeyrie

Nommées par le gouvernement du Québec

Paule Halley (26 septembre et 10 octobre)
Sylvie Létourneau (26 septembre et 10 octobre)
Julie Samson (27 septembre et 10 octobre)

Secrétaire exécutif

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement

Nancy Dea

INVITÉS (26 et 27 septembre) :

Yves Rochon, directeur général, Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique, MDDELCC
Anne-Marie Gaudet, directrice, Bureau régional du Québec, ACEE
Heather Smith, vice-présidente, Secteur des opérations, ACEE
Sandy Shecanapish, vice-chef, NNK
Jimmy James Einish, conseiller, NNK
Robert Prévost, consultant, NNK

Caroline Brillant, conseillère juridique, NNK
Véronique St-Onge, Direction des matières résiduelles, MDDELCC
Francis Vermette, chef d'équipe, Régime de compensation et collecte sélective, RECYC-QUÉBEC
Christiane Jacques, directrice, Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, MDDELCC
Jean-Marc Lefebvre, directeur adjoint, Direction des matières résiduelles, MDDELCC
Carol Gagné, Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, MDDELCC
Michel Bourdet, Direction des matières résiduelles, MDDELCC
Andréanne Demers, biologiste principale, Consultations autochtones, MPO

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 153^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h, le 26 septembre 2017, à l'Aquarium du Québec, à Québec. Le président ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées, et la 153^e réunion se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la 152^e réunion ainsi que de la conférence téléphonique du 9 août 2017
3. Affaires découlant de la 152^e réunion et correspondance
 - a) Consultations sur le projet de loi n° 132, Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques
 - b) Site minier Asbestos Hill, mise à jour
 - c) Manutention et entreposage temporaire des hydrocarbures
4. Budget, secrétariat et membres
 - a) Budget
 - b) Secrétariat
 - I. Gestion des ressources humaines
 - II. Gestion des archives
 - c) Membres
 - I. Remplacement temporaire des membres
 - d) Établissement des priorités
 - e) Rapport annuel 2016-2017
 - f) Site Web
 - g) Plan d'action quinquennal 2015-2020
5. Loi sur la qualité de l'environnement *
6. Évaluation environnementale au Nunavik
 - a) Guide sur les processus d'évaluation environnementale
 - b) Impacts sociaux*

- c) Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ
- 7. Rencontre avec la Nation naskapie de Kawawachikamach*
- 8. Rencontre avec les administrateurs provincial et fédéral*
- 9. Activités minières
 - a) Projet minier ferrifère Hopes Advance, Oceanic Iron Ore Corporation
- 10. Gestion des matières résiduelles*
 - a) Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
 - b) Techniques de gestion des matières résiduelles adaptées au milieu nordique, Université du Québec à Chicoutimi
 - c) Financement de la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik*
 - d) Demande d'aide du village nordique de Kuujuaq
 - e) Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises
 - f) Collecte et recyclage des canettes d'aluminium
 - g) Ligne de radars Mid-Canada
- 11. Changements climatiques*
 - a) L'étude d'OURANOS sur l'état des connaissances sur l'adaptation aux changements climatiques au Nunavik
 - b) Développement d'énergies renouvelables au Nunavik
- 12. Loi sur les pêches, présentation du rapport du Comité permanent des pêches et des océans
- 13. Plan de mobilité durable pour la région Nord-du-Québec *
- 14. Divers*
 - a) Chronique verte dans *Makivik Magazine* *
- 15. Dates et lieux des prochaines réunions *
- 2. Adoption des procès-verbaux de la 152^e réunion ainsi que de la conférence téléphonique du 9 août 2017**

Les membres passent en revue leurs commentaires sur les procès-verbaux de la 152^e réunion et de la conférence téléphonique du 9 août 2017. Il est décidé que leur adoption serait reportée à une date ultérieure.

3. Affaires découlant de la 152^e réunion et correspondance

a) Consultations sur le projet de loi n° 132, Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques

Une description des grandes lignes du projet de loi n° 132, Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques qui a récemment été adopté est faite aux membres. Il est mentionné que les rôles et responsabilités de l'Administration régionale Kativik (ARK) dans la nouvelle loi ne sont pas bien définis. Il est décidé de transmettre une lettre au sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue d'obtenir des clarifications à ce sujet.

b) Site minier Asbestos Hill, mise à jour

Le 31 juillet 2017, une lettre concernant le site minier Asbestos Hill a été transmise aux maires de Salluit et de Kangiqsujaq ainsi qu'à la présidente de l'ARK et au président de la Société Makivik. La lettre avait pour but de fournir des renseignements clairs et à jour concernant l'état d'avancement du dossier et la façon dont les organismes gouvernementaux concernés traitent ce dossier. Il est décidé que le CCEK fera un suivi de ce dossier au début de 2018.

c) Manutention et entreposage temporaire des hydrocarbures

Le 21 août 2017, une lettre décrivant la procédure générale de manutention et d'entreposage temporaire des hydrocarbures a été transmise à des représentants de l'ARK, de Nunavik Rotors, de l'Association de l'exploration minière du Québec et de la Fédération des pourvoies du Québec. Un exemplaire du *Guide sur la gestion des matières dangereuses résiduelles au Nunavik* a été joint à la lettre.

4. Budget, secrétariat et membres

a) Budget

Les membres discutent de la préparation de la demande de financement du CCEK pour 2018-2019 et de l'augmentation du budget à prévoir pour les années à venir. Le rapport de dépenses pour la période allant de mai à août 2017 est également présenté.

b) Secrétariat

I. Gestion des ressources humaines

À la suite de la dernière réunion, le sous-comité administratif a élaboré un système pour évaluer le rendement des employés du CCEK en fonction de la description du poste de chacun.

II. Gestion des archives

À la suite de la dernière réunion, M^{me} Marie-Josée Allard, directrice associée des programmes de 1^{er} cycle en archivistique de l'Université Laval, a été contactée afin de faire le suivi sur la possibilité de trouver un ou une archiviste pour réorganiser le système de classement des dossiers du CCEK au secrétariat de

l'organisme à Kuujjuaq. M^{me} Allard a expliqué que personne n'avait encore répondu à l'offre du CCEK. Elle a proposé d'utiliser le système de placement des diplômés de l'Université Laval afin de trouver un candidat qualifié et a expliqué la procédure à suivre. Il est décidé que cette question serait réexaminée suivant la révision du budget du CCEK pour le prochain exercice financier.

c) Membres

I. Remplacement temporaire des membres

Un formulaire pour nommer des remplaçants temporaires de membres est présenté.

d) Établissement des priorités

Les membres examinent un tableau présentant le statut des dossiers du CCEK depuis la dernière réunion.

e) Rapport annuel 2016-2017

La révision du rapport annuel 2016-2017 est maintenant terminée et la version finale est en préparation.

f) Site Web

Les membres sont informés que le déploiement du site Web est maintenant achevé.

g) Plan d'action quinquennal 2015-2020

Les membres demandent que le plan d'action quinquennal 2015-2020 soit consulté afin d'évaluer et d'orienter les travaux du CCEK d'ici 2020.

5. Loi sur la qualité de l'environnement

Le 20 juillet 2017, une séance d'information a eu lieu avec des représentants du MDDELCC concernant une série de projets de règlement qui seront adoptés afin de mettre en application les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement par le projet de loi n° 102. À la suite de la conférence téléphonique du 9 août 2017, une lettre contenant les observations du Comité a été transmise au sous-ministre du MDDELCC. Dans sa lettre, il recommande au MDDELCC de prendre en considération le contexte du Nunavik lors de la révision de la liste des activités qui présentent des risques « faibles » ou « négligeables » à l'environnement et dans les évaluations environnementales stratégiques. Le CCEK demande également d'être consulté en amont des futures révisions de politiques. Il est décidé que les projets de règlement devraient être réexaminés pour la prochaine réunion.

6. Évaluation environnementale au Nunavik

a) Guide sur les processus d'évaluation environnementale

La version finale du guide sur les processus d'évaluation environnementale est présentée aux membres.

b) Impacts sociaux

Les membres sont informés qu'une première version provisoire du document de travail concernant le traitement des impacts sociaux dans les processus d'évaluation environnementale et d'autorisation devrait être disponible sous peu.

c) Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ

Le 22 septembre 2017, une lettre a été transmise au vice-président de la Société Makivik ainsi qu'aux administrateurs provincial et fédéral concernant la révision des annexes du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) afin de les encourager à poursuivre leurs efforts dans cet exercice. Un exemplaire de l'*Avis du CCEK sur le renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik* produit en 2009 a été joint à la lettre. Les membres discutent des prochaines étapes de la révision et demandent qu'un suivi soit effectué auprès des parties concernées.

7. Rencontre avec la Nation naskapie de Kawawachikamach

Les membres rencontrent M. Sandy Shecanapish, vice-chef de la Nation naskapie de Kawawachikamach (NNK), et M. Jimmy James Einish, conseiller, pour discuter de la possibilité d'accroître la participation de la NNK aux activités du CCEK. M. Robert Prévost, un consultant de la NNK, et M^{me} Caroline Brillant, conseillère juridique de la NNK, sont également présents. La rencontre débute par une présentation du CCEK décrivant son mandat et ses secteurs d'activité. Il est ensuite question du rôle de la NNK dans le processus d'évaluation environnementale des projets pour le Nunavik et l'inclusion de la NNK dans les consultations concernant les projets qui se déroulent sur son territoire. Il est mentionné que, si la NNK désire nommer un représentant pour siéger au CCEK, elle devrait en faire la demande aux signataires de la CBJNQ. Entre-temps, elle est invitée à communiquer ses préoccupations environnementales au secrétariat du CCEK et peut, au besoin, assister à une prochaine réunion du CCEK à titre d'observatrice.

Les membres poursuivent leur réflexion sur la proposition de la NNK, et il est décidé qu'une autre réunion pourrait avoir lieu à Kawawachikamach afin de poursuivre la discussion avec la communauté.

8. Rencontre avec les administrateurs provincial et fédéral

Les membres rencontrent M. Yves Rochon, directeur général de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du MDDELCC et agissant au nom de l'administrateur provincial. La rencontre débute par une description de la situation actuelle concernant le budget de fonctionnement du CCEK. Des arguments sont ensuite présentés afin de justifier la demande d'augmentation du budget pour les années à venir. M. Rochon explique qu'une telle demande doit être examinée par le Conseil du trésor et que, pour le prochain exercice, toutes les pièces justificatives devraient être soumises au plus tard en décembre 2017. Il est ensuite question du registre public et de l'applicabilité des nouveaux règlements découlant de la révision de la Loi sur la qualité de l'environnement. M. Rochon reconnaît que les règlements et le registre public ont été élaborés dans le contexte de projets réalisés dans le sud du Québec. Toutefois, le MDDELCC effectue présentement une analyse de la réglementation dans le cadre législatif applicable au Nord-du-Québec. Les membres ont également abordé d'autres sujets, dont le

financement de projets de gestion des matières résiduelles et la révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ.

Les membres rencontrent également M^{me} Heather Smith, vice-présidente du Secteur des opérations de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), et M^{me} Anne-Marie Gaudet, directrice du Bureau régional du Québec de l'ACEE, agissant au nom de l'administrateur fédéral. La rencontre débute par une discussion concernant les processus d'évaluation environnementale au Nunavik pour des projets relevant de la compétence du gouvernement fédéral et les problèmes que crée la multiplication des processus. M^{me} Smith explique que l'ACEE explore actuellement des méthodes afin de simplifier les processus pour les projets relevant de plusieurs compétences. Il est ensuite question de la révision et de la modernisation des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ et de la participation de l'administrateur fédéral à cet exercice. La rencontre se termine par une discussion sur la nécessité d'augmenter le budget de fonctionnement du CCEK et la révision en cours de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). Les sources possibles de financement pour aider l'ARK à réaliser des projets pilotes dans le cadre du *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik* ont également fait l'objet de discussions.

9. Activités minières

a) Projet minier ferrifère Hopes Advance, Oceanic Iron Ore Corporation

Les membres discutent de l'état d'avancement du projet minier ferrifère d'Oceanic Iron Ore Corporation. Il est mentionné que le manque de clarté concernant l'état d'avancement du projet crée un grand malaise parmi les résidents d'Aupaluk. Il est décidé de transmettre une lettre à Oceanic Iron Ore Corporation afin de porter cette question à son attention.

10. Gestion des matières résiduelles

a) Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles

Pour faire suite à une lettre transmise le 17 août 2017, les membres rencontrent des représentants de la Direction des matières résiduelles et de la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère du MDDELCC et de RECYC-QUÉBEC afin de discuter de diverses questions portant sur le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles. On présente aux représentants du MDDELCC un résumé de la situation actuelle concernant le traitement des matières résiduelles dans les lieux d'enfouissement du Nunavik. On leur explique aussi que le Règlement, qui oblige les villages nordiques à brûler leurs matières résiduelles à ciel ouvert une fois par semaine, n'est pas approprié pour les plus petites communautés. Les représentants reconnaissent les préoccupations des membres du CCEK et mentionnent que, bien que le Règlement comporte cette obligation, il n'empêche pas les communautés d'explorer d'autres méthodes. En fait, le MDDELCC encourage des méthodes alternatives d'élimination des matières résiduelles et l'élaboration de programmes de recyclage pour les municipalités. Le CCEK souligne que le développement de programmes alternatifs au Nunavik requiert des ressources humaines et financières et, encore une fois, il faudra que ces besoins soient pris en considération dans l'élaboration de la prochaine politique gouvernementale concernant la gestion des matières résiduelles.

De plus, il est suggéré que l'ancien groupe de travail qui avait pour mandat de formuler des recommandations aux organismes responsables pour modifier, au besoin, les politiques et les règlements

existants afin de permettre l'application et le financement de programmes de gestion de matières résiduelles au Nunavik soit réactivé.

Les membres décident d'informer l'ARK que, selon le Règlement, les municipalités sont obligées de brûler leurs matières résiduelles au moins une fois par semaine, mais que le brûlage à ciel ouvert n'est pas obligatoire dans la mesure où une nouvelle méthode serait jugée appropriée au contexte nordique et approuvée par le gouvernement.

b) Techniques de gestion des matières résiduelles adaptées au milieu nordique, Université du Québec à Chicoutimi

Les membres sont informés que le rapport de l'étude de l'Université du Québec à Chicoutimi portant sur les techniques de gestion des matières résiduelles adaptées au milieu nordique est maintenant disponible et que l'analyste en environnement devrait présenter un résumé du document à la prochaine réunion.

c) Financement de la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik*

Au cours des discussions avec les représentants du MDDELCC et de RECYC-QUÉBEC, les membres du CCEK ont été informés que, bien que les mesures proposées et les projets pilotes présentés dans le *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik* soient conformes à la politique et à la réglementation gouvernementales, le gouvernement n'est pas obligé de financer de telles initiatives. Il est mentionné qu'il serait peut-être possible d'obtenir du financement par l'entremise du Fonds vert.

d) Demande d'aide du village nordique de Kuujuaq

Les membres poursuivent leur discussion sur les options de financement possibles pour aider le village nordique de Kuujuaq à traiter un site contaminé dans la communauté. Il est mentionné qu'un tel projet de réhabilitation n'est pas admissible à l'aide financière offerte par la plupart des programmes gouvernementaux.

e) Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises

Le 7 septembre 2017, le CCEK a transmis une lettre à M. Nicolas Juneau, directeur de la Direction des matières résiduelles du MDDELCC, concernant un projet de règlement visant à modifier le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises. Plus particulièrement, le Comité appuie la modification visant à inclure une sixième catégorie de produits, à savoir les appareils ménagers et de climatisation, et souligne l'importance d'introduire des mesures de récupération et de valorisation des hydrocarbures pour le Nunavik. L'ajout de ces produits permettra aux communautés de réduire le volume de déchets qu'elles doivent gérer et d'adopter des habitudes de tri et de dépôt des matières à récupérer et à valoriser.

f) Collecte et recyclage des canettes d'aluminium

On présente aux membres un résumé de la situation actuelle du recyclage des canettes d'aluminium au Nunavik et des mesures prises par le CCEK dans ce dossier.

g) Ligne de radars Mid-Canada

Les membres sont informés que des études de caractérisation d'autres sites de la ligne de radars Mid-Canada étaient en cours.

11. Changements climatiques

a) L'étude d'OURANOS sur l'état des connaissances sur l'adaptation aux changements climatiques au Nunavik

Les membres sont informés que l'étude sur l'état des connaissances sur l'adaptation aux changements climatiques au Nunavik réalisée par OURANOS a été finalisée et qu'elle fait présentement l'objet d'un examen par Affaires autochtones et du Nord Canada.

b) Développement d'énergies renouvelables au Nunavik

Les membres sont informés des initiatives récentes concernant le développement d'énergies renouvelables au Nunavik.

12. Loi sur les pêches, présentation du rapport du Comité permanent des pêches et des océans

M^{me} Andréanne Demers, biologiste principale au ministère des Pêches et des Océans (MPO) a présenté aux membres du CCEK la révision en cours de la Loi sur les pêches. M^{me} Demers a rappelé les consultations ayant eu lieu et les activités du Comité permanent des pêches et des océans ainsi que les modifications que l'on propose d'apporter à la Loi. Elle explique que la rétroaction des organismes autochtones portait sur l'élaboration d'un processus de consultation, la reconnaissance des connaissances et des pratiques traditionnelles, les droits issus de traités et la cogouvernance. Le gouvernement fédéral entend inclure les 32 recommandations du Comité permanent des pêches et des océans et élaborer des stratégies de partenariats pour la gestion et la mise en œuvre de la Loi révisée et de ses dispositions.

À la suite de la présentation de M^{me} Demers, les membres échangent sur les stratégies du MPO pour ce qui est de la collaboration des communautés nordiques et la préservation des habitats du poisson au Nunavik dans le cadre de mesures d'adaptation aux changements climatiques. Ces stratégies devraient inclure directement les habitants du Nunavik selon les membres.

13. Plan de mobilité durable pour la région Nord-du-Québec

Les membres discutent de l'état d'avancement du plan de mobilité durable pour la région Nord-du-Québec du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Puisque le CCEK n'a pas reçu d'autres renseignements sur le plan, il est décidé qu'une lettre de suivi sera transmise au sous-ministre du MTMDET.

14. Divers

a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*

Il est décidé que le prochain article de la chronique verte dans *Makivik Magazine* portera sur la situation actuelle du recyclage des canettes d'aluminium au Nunavik. Un autre sujet d'article possible pourrait être les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik, ce qui permettrait de présenter le guide que le CCEK a récemment produit.

15. Dates et lieux des prochaines réunions

Il est décidé que la 154^e réunion du CCEK aura lieu les 5 et 6 décembre à Québec. Les dates et le lieu de la 155^e réunion seront déterminés à une date ultérieure.



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
18 septembre 2018